

Zoning By-law Amendment Proposal Summary

File Number: D02-02-24-0015

Date: June 12, 2024

Applicant: Jordan Jackson

Comments due date: June 23, 2024

Applicant E-mail: j.jackson@novatech-eng.com

Planner: Jaime Mallory

Applicant Phone Number: 613-254-9643

Ward: 21 - Rideau-Jock

Owner: Jayne Forward

Ward Councillor: David Brown

Site Location

6109 and 6121 Fourth Line Road

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a Zoning By-law Amendment application to prohibit residential development on the retained lands and to permit a reduced lot width on the severed lands.

Proposal Details

The subject site is located East of Fourth Line Road, less than 500 metres north of the intersection of Fourth Line Road and Pollock Road. The irregular shaped lot has an area of approximately 23 hectares.

The subject property contains a farm dwelling, 3 accessory buildings, well and septic. The surrounding land uses consist primarily of agricultural and residential. There is a watercourse that runs through the Northwest corner of the property.

The Zoning By-law Amendment application has been submitted to fulfill conditions 3 and 4 of approval for Consent Application D08-01-24/B-00015 granted on March 15, 2024. The condition requires the farmland be rezoned to prohibit residential development on the retained lands and permit a reduced lot width on the severed lands. The minimum lot width permitted in the Agricultural Zone 2 is 30 metres under zoning policies. The Zoning By-Law Amendment application will allow 10m minimum lot width on the severed lands. It will restrict residential development on the retained lands to protect the agricultural lands on the property.

Related Planning Applications

Consent Application D08-01-24/B-00015

Timelines and Approval Authority

The "On Time Decision Date", the target date the Zoning By-law Amendment application will be considered by the City's Agriculture and Rural Affairs Committee, is Thursday, August 1, 2024.

Submission Requirements

If a person or public body would otherwise have an ability to appeal the decision of Council of the City of Ottawa to the Ontario Land Tribunal but the person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Land Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed development, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-24-0015 in the subject line.
 - a. Please note, comments will continue to be accepted after the initial comment period due date noted above. However, comments received after the above date may not be reflected in the staff report.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at **ottawa.ca/devapps**.
3. If you wish to be notified of the decision on the application, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Jaime Mallory, Development Review Planner
Planning, Development, and Building Services Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
jaime.mallory19@ottawa.ca

Modification du Règlement de zonage Sommaire de la proposition

N° de dossier : D02-02-24-0015

Date : 12 juin 2024

Requérant : Jordan Jackson

Date limite des commentaires : 23 juin 2024

Courriel du requérant : j.jackson@novatech-eng.com

Urbaniste : Jaime Mallory

N° de tél. du requérant : 613-254-9643

Quartier : 21 - Rideau-Jock

Propriétaire : Jayne Forward

Conseiller : David Brown

Emplacement du site

6109 et 6121, chemin Fourth Line

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de modification du Règlement de zonage ayant pour objet d'interdire toute utilisation résidentielle sur le terrain conservé et de permettre une réduction de la largeur du terrain morcelé.

Détails de la proposition

Le bien-fonds visé se trouve à l'est du chemin Fourth Line, à moins de 500 mètres au nord de l'intersection des chemins Fourth Line et Pollock. Ce lot de forme irrégulière couvre une superficie d'environ 23 hectares.

Le bien-fonds est occupé par une habitation agricole, trois bâtiments accessoires, un puits et une fosse septique. Aux alentours, on retrouve essentiellement des utilisations agricoles et résidentielles. Un cours d'eau traverse le terrain à l'angle nord-ouest.

La demande de modification du Règlement de zonage a été présentée pour satisfaire aux conditions 3 et 4 à l'approbation de la demande d'autorisation D08-01-24/B-00015, accordée le 15 mars 2024. Cette condition exige que le zonage de la terre agricole conservée soit modifié de manière à interdire tout aménagement résidentiel et à permettre une réduction de la largeur du terrain morcelé. La largeur de lot minimale autorisée dans la Zone agricole 2 est de 30 mètres en vertu des politiques de zonage. La demande de modification du Règlement de zonage permettra une réduction à 10 m de la largeur du terrain morcelé. Elle interdira par ailleurs tout aménagement résidentiel sur le terrain conservé afin de protéger les terres agricoles de la propriété.

Demandes d'aménagement connexes

Demande d'autorisation D08-01-24/B-00015

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'agriculture et des affaires rurales de la Ville, est fixée au 5 septembre 2024.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public avait par ailleurs la capacité d'interjeter appel de la décision de au Conseil municipal de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, mais que la personne ou l'organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, la personne ou l'organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, la personne ou l'organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

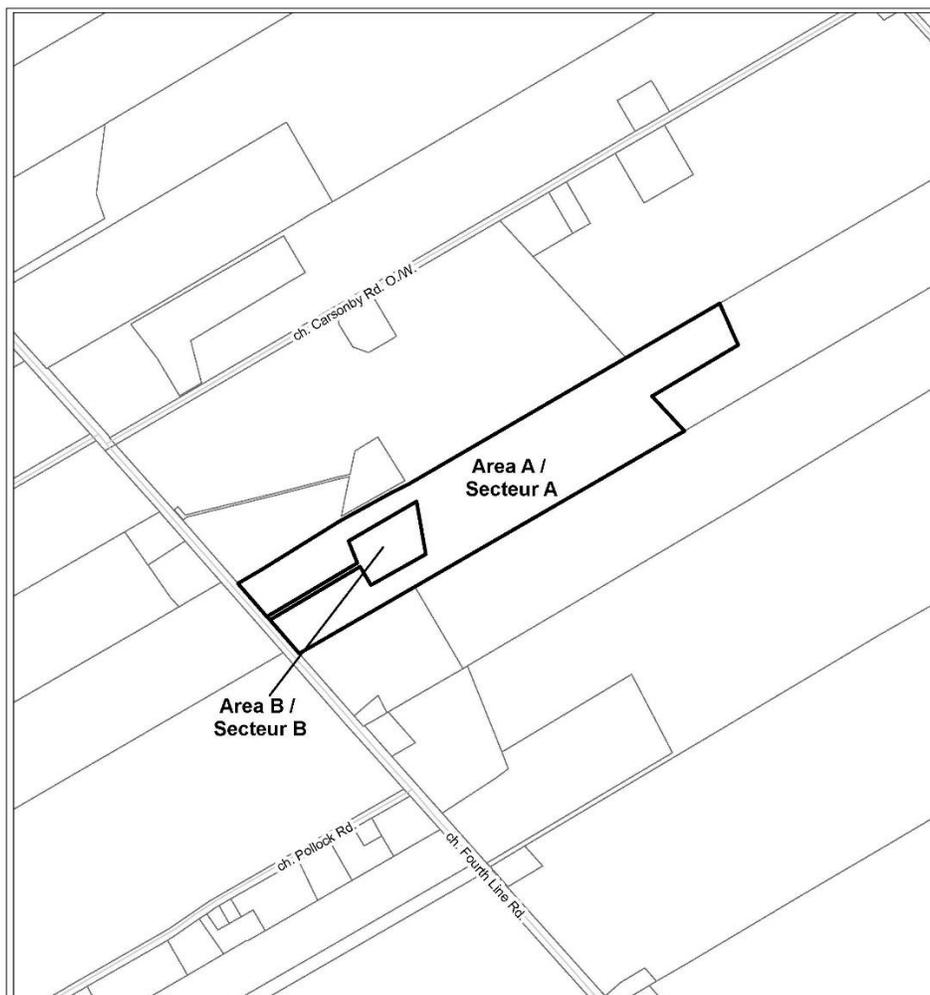
Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone de l'aménagement proposé et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D02-02-24-0015 dans la ligne objet.
 - a. Veuillez noter que les commentaires seront encore acceptés après la date limite de commentaires susmentionnée. Toutefois, les commentaires reçus après cette date ne seront pas nécessairement pris en compte dans le rapport du personnel.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à ottawa.ca/demdam.
3. Si vous voulez être avisé de la décision concernant la demande, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Sarah McCormick, urbaniste responsable des projets d'aménagement
Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Tél. : 613-580-2424, poste 24487
sarah.mccormick@ottawa.ca

Location Map/ Carte de l'emplacement



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE	
PC2024-0196	24-0548-X		6109, 6121 chemin Fourth Line Road
I:\CO\2024\Zoning\Fourth_Line_6109_6121			
<small> ©Parcel data is owned by Teraset Enterprises Inc. and its suppliers. All rights reserved. May not be produced without permission. THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY. ©Les données de parcelles appartient à Teraset Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. C'EST PAS UN PLAN D'ARTAGE. </small>			
REVISION / RÉVISION - 2024 / 05 / 23			

Street-level View/ Vue au niveau de la rue

